

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-355 du 24 décembre 1979

portant détachement du Camarade
CRINOT Adolphe, Administrateur
Civil, auprès de l' A S E C N A.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement modifié par le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 ;

VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 ;

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;

Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Décembre 1979,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade CRINOT Adolphe, Administrateur Civil, en service à la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, est détaché auprès de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) pour servir en qualité de Chef du Service du Budget à la Direction Administrative et Financière de l'Agence, à DAKAR.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 décembre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Transports

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail et
pour le Ministre des Finances
absent,

Léopold AHOUEYA

Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 6 CS 6 SGG 4 SPD 2 MT-MF-MFPT 15
autres Ministères 12 DPE-DAJL-INSAT 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 DB-DCF-Solde 6 DI 4 Trésor 4 UNB-BN 4
FASJEP 2 DPE au MFPT 2 ASECNA/DAKAR 4 BCP 1 Intéressé 2 JORPB 1.